



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°36/2013  
DU 28 MAI 2013**

Portant modification de la délibération n°061/2012 du 06.08.2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005

L'an deux mille treize, le vingt huit du mois de mai à huit heures cinquante, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Madame Yvette LICHTLE et Monsieur William BENNETT**, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	<b>21 mai 2013</b>
Date d'affichage :	<b>21 mai 2013</b>

Résultats des votes

Pour	<b>24</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**Le 31.05.2013**

Affichage de la présente délibération le :

**10 JUIN 2013**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane		X	Audrey DU SOUICH
11	TEANOTOGA Hinano		X	Yvette LICHTLE
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	Christiane TICCHI
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	Wilfred POMARE
<b>20</b>			<b>13</b>	<b>4</b>

# DELIBERATION N°36/2013 DU 28 MAI 2013

**Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.**

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception encadrement » ;
- VU L'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mai 2013

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>24</b>
POUR	<b>24</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

## ADOPTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé un emploi de chargé des sport à temps complet à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour devra mettre en œuvre notamment les missions suivantes :

- mettre en œuvre la politique communale sportive en déclinant les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels ;
- mettre en œuvre les missions du service de l'animation dans le domaine du sport ;
- coordonner toutes les manifestations, activités sportives de la commune ;
- coordonner et dynamiser le tissu associatif autour de la thématique sportive.

Cet emploi correspond à un emploi du cadre d'emplois maîtrise (B) de la spécialité administrative, au grade de technicien (1er grade).

**Article 2 :** En conséquence, le tableau des emplois permanents à temps complet fixé par la délibération n° 061/2012 modifiée du 06 août 2012 est modifié comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Spécialité	Emploi
A – Conception	Conseiller principal	1	Administrative	Chef de la section des recettes
A – Conception	Conseiller	2	Technique Administrative	Chargé de mission d'aménagement urbain Chef du service de la cohésion sociale
B - Maîtrise	Technicien  Major	4	Technique Administrative  Sécurité civile	Technicien informatique Assistant ressources humaines Chargé des sports Adjoint au chef du service incendie et secours

**Article 3. :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

**Article 4. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Pour le Maire absent  
Le Premier adjoint



**Mairai SUN**



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le... 07.06.2013

**10 JUN 2013**

et publication du .....

Pour le Maire absent  
Le Premier adjoint



**Mairai SUN**